

Commission des finances et des affaires générales

010 - Gestion Financière

Informations concernant les garanties d'emprunts

Rapport n° CD/2017/041

Service Chef de file:

E220 - Service du budget et de la dette

Service(s) associé(s):

Résumé:

Le présent rapport a pour objet d'informer le Conseil Départemental sur les nouvelles garanties d'emprunts accordées au cours de l'année 2016.

Par délibération modifiée CD/2015/6 du 2 avril 2015, le Conseil Départemental a donné délégation à la Commission Permanente, pour l'octroi des garanties d'emprunts et pour l'approbation, la modification et la résiliation des conventions de garanties d'emprunts ainsi que des avenants à ces conventions.

Il a décidé que le président informera annuellement le Conseil Départemental de l'ensemble des garanties d'emprunts que la Commission Permanente aura accordées au cours de l'année N-1 dans le cadre de cette délégation, et dressera un tableau récapitulatif de l'ensemble des garanties d'emprunts existantes.

Le stock des garanties d'emprunts au Budget Prévisionnel 2016 était le suivant :

NATURE DES EMPRUNTS	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE	DETTE EN CAPITAL AU 1ER JANVIER 2016	ANNUITES ECHUES AU COURS DE L'EXERCICE 2016
TOTAUX GENERAUX	845 064 172,80 €	679 555 889,39 €	39 005 984,66 €
Emprunts contractés par des collectivités ou des établissements publics (hors logements sociaux)	16 914 138,69 €	9 050 991,67 €	1 034 919,77 €
Emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	120 174 105,67 €	104 589 330,27 €	5 111 772,05 €
Emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat	551 002 874,41 €	468 714 750,23 €	23 416 294,55 €
Autres emprunts (pour les Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes par exemple)	156 973 054,03 €	97 200 817,22 €	9 442 998,29 €

Le stock des garanties d'emprunts au Compte Administratif 2016 est le suivant :

NATURE DES EMPRUNTS	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE	DETTE EN CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2016	ANNUITES ECHUES AU COURS DE L'EXERCICE 2016
TOTAUX GENERAUX	916 787 550,30 €	714 509 089,90 €	39 044 846,47 €
Emprunts contractés par des collectivités ou des établissements publics (hors logements sociaux)	16 914 138,68 €	8 239 360,24 €	1 032 601,83 €
Emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	152 582 042,67€	133 970 792,36 €	5 322 001,66 €
Emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat	585 871 314,92 €	478 654 615,34 €	23 366 343,77 €
Autres emprunts (pour les Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes par exemple)	161 420 054,03 €	93 644 322,00 €	9 323 899,21 €

Les garanties d'emprunts accordées en 2016 sont reprises en annexe.

Les présentes actions se fondent sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Départemental sur proposition de son président :

- prend acte des garanties d'emprunts que la Commission Permanente a accordées au cours de l'année 2016 selon le tableau joint en annexe de la présente délibération.

Strasbourg, le 07/06/17

Le Président,

Frédéric BIERRY